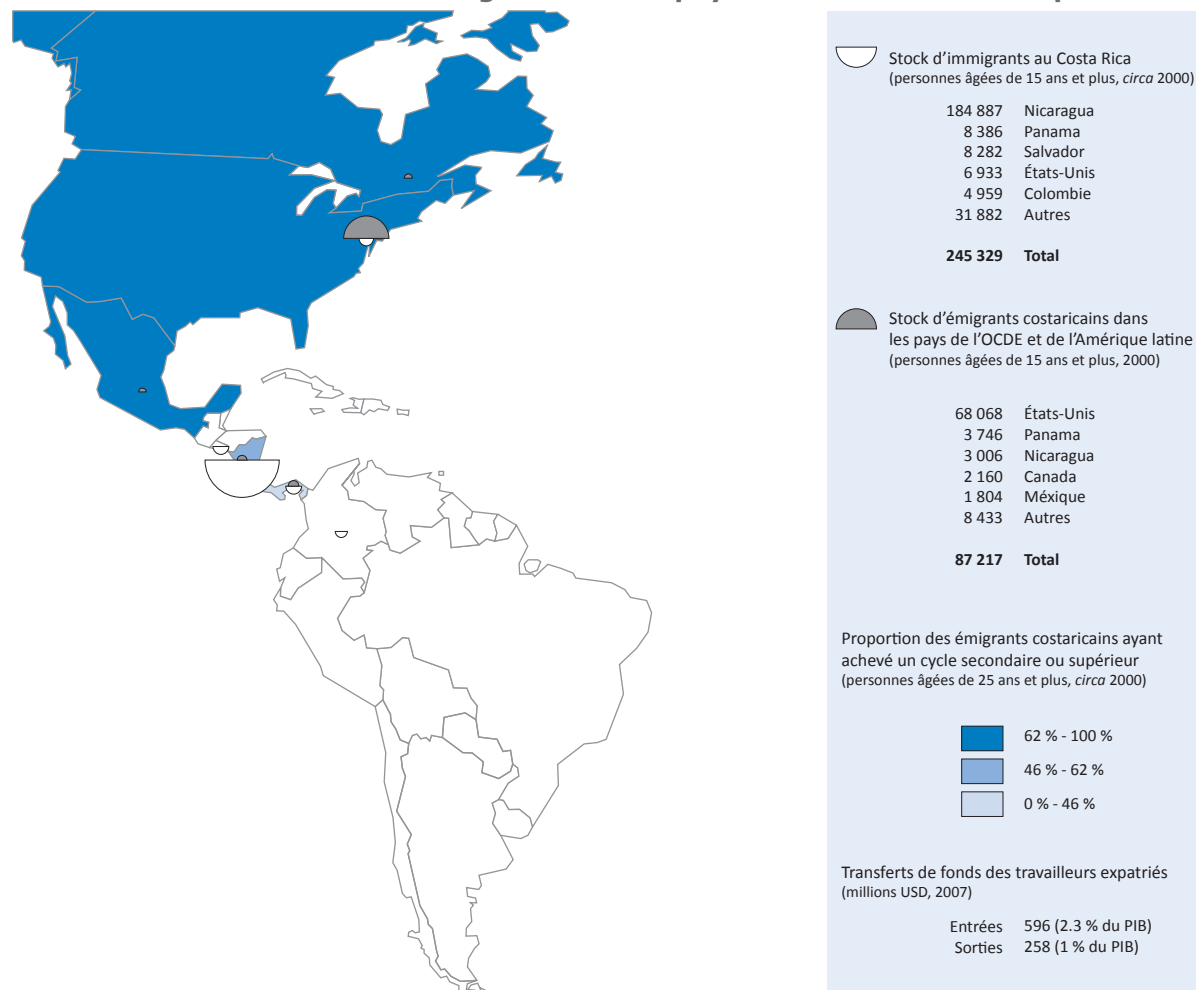


La stabilité politique du Costa Rica et son niveau de vie relativement élevé en ont fait une destination de choix en Amérique centrale. Le pays tient la tête du palmarès régional de l'immigration.

Figure 1. Stock des immigrés au Costa Rica et des émigrés costaricains. Niveau d'éducation des Costaricains émigrés dans les pays de l'OCDE et d'Amérique latine



Note : Cette figure indique le stock de migrants enregistrés dans les recensements nationaux ainsi que les transferts privés figurant dans les données de la balance des paiements. Elle ne fait donc pas apparaître les flux formels ou informels non enregistrés, qui sont peut-être substantiels.

Source : Pour plus d'information sur les définitions et les sources, consulter l'Annexe statistique.

Le Costa Rica présente un profil migratoire complexe, avec des flux entrants, sortants et en transit. L'immigration provient principalement du Nicaragua et des pays voisins. Le dernier recensement du Costa Rica (2000) a dénombré plus de 200 000 immigrés, soit 9.5 % de la population totale.

Même s'il reste d'abord un pays d'accueil, le Costa Rica est devenu depuis la fin des années 1990 un pays d'émigration, en particulier vers les États-Unis. À l'époque du recensement, environ 87 000 Costaricains vivaient à l'étranger.

Les immigrés costaricains aux États-Unis sont en général très qualifiés, près de 70 % d'entre eux ayant achevé au minimum le cycle secondaire.

Histoire des migrations et évolution des politiques

L'immigration ne date pas d'hier au Costa Rica. Depuis la fin du 19^e siècle et avec le développement des plantations de bananes, de nombreux étrangers, originaires essentiellement du Nicaragua et de Jamaïque, sont venus y chercher du travail. Entre 1892 et 1973, la part de la population née à l'étranger tourne autour de 2 à 6 % (Flacso, 2002).

Les flux originaires d'Amérique centrale augmentent considérablement entre 1984 et 2000. La stabilité politique du pays et un niveau de vie relativement élevé font du Costa Rica une destination de choix pour les émigrants des autres pays d'Amérique centrale – une région frappée par les catastrophes naturelles, les conflits civils et des déséquilibres économiques structurels. Le dernier recensement national, en 2000, dénombre près de 185 000 Nicaraguayens résidant au Costa Rica, et de fortes communautés originaires du Panama et du Salvador (rejointes ensuite par les Colombiens).

Le Costa Rica a récemment réformé à plusieurs reprises le cadre juridique régissant l'immigration. En 1986, il introduit une loi sur les migrations et les étrangers (Ley N° 7 033 de Migración y Extranjería), qui limite l'immigration légale. Des amnisties interviennent cependant en 1992, 1994 et 1999 (après le cyclone Mitch), décidées par décret, pour régulariser la situation des sans-papiers.

Les enquêtes auprès des ménages conduites depuis 2000 révèlent une certaine stabilisation des flux d'immigration, la proportion des immigrés dans la population étant stable ou en recul (même si le poids relatif des Colombiens augmente). Cette évolution résulte à la fois d'une moindre demande (la situation politique et économique des autres pays d'Amérique latine s'étant améliorée), et d'un durcissement des politiques d'immigration au Costa Rica depuis l'adoption en 1995 d'un nouveau cadre juridique (Ley N° 8.487 de Migración y Extranjería). Ce texte est largement critiqué pour les mesures musclées visant à contrôler l'immigration clandestine (y compris des rejets et des expulsions) et l'introduction de sanctions pénales pour les sans-papiers.

En 2007, l'Exécutif a présenté un projet de réforme de certaines des mesures les plus controversées. Le nouveau texte (projet 16 594), approuvé par le corps législatif en août 2009, propose un modèle migratoire plus ouvert. Il intègre un souci des droits de l'homme, crée de nouvelles voies de régularisation pour les sans-papiers et promeut l'intégration des immigrés par le biais d'un accès aux services sociaux.

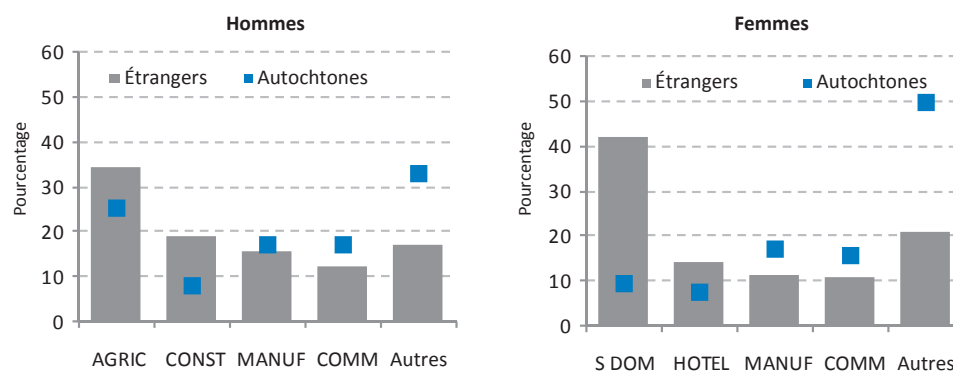
Depuis la fin des années 1990, le Costa Rica connaît une émigration conséquente, en particulier vers les États-Unis. Le recensement de 2000 estime que pratiquement 87 000 Costaricains résident à l'étranger. Sur la période 2000-08, 2 000 Costaricains sont entrés chaque année aux États-Unis. L'essentiel de ces flux est constitué d'une main-d'œuvre très qualifiée qui émigre pour des raisons économiques. D'après une enquête de la banque centrale du Costa Rica (2008), 52 % des migrants costaricains affirment être motivés par la possibilité de trouver un emploi ou déclarent fuir l'instabilité économique de la région.

Marché du travail

De nombreux Nicaraguayens émigrent au Costa Rica en quête d'une vie meilleure. Une enquête de la banque centrale du Costa Rica (2008) révèle que la majorité des immigrés ont été poussés à quitter leur pays d'origine faute de pouvoir y trouver un emploi (39 %) ou à cause de l'instabilité politique et économique (20 %).

Figure 2. Secteur d'activité par origine

(travailleurs nicaraguayens et costaricains âgés de 15 ans et plus, 2000)



Note : La nomenclature suivie est celle de la Classification internationale type par industrie (CITI, Rév. 3) et de l'Insee (NAF Rév. 2) ; les abréviations suivantes sont utilisées : AGRIC : agriculture et pêche ; CONST : construction ; HOTEL : hôtels et restaurants ; S DOM : service domestique ; MANUF : activités de fabrication ; et COMM : commerce de gros et de détail.

Source : Centre de développement de l'OCDE, d'après le recensement national costaricain de 2000 (traité avec le système en ligne de la Cepal Redatam+SP).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/738168840812>

La figure 2 passe en revue les principaux secteurs d'emploi pour les travailleurs nicaraguayens et autochtones. La main-d'œuvre nicaraguayenne est concentrée dans les professions non qualifiées, surtout la main-d'œuvre féminine. Deux secteurs (travail domestique et hôtellerie & restauration) attirent environ 56 % de la main-d'œuvre féminine. Chez les hommes, l'agriculture et le BTP attirent plus de 54 % de la main-d'œuvre. Cette composition sectorielle et le niveau éducatif plus faibles des immigrés nicaraguayens par rapport aux autochtones pourraient bien expliquer les écarts de revenu observés par certaines études entre ces deux catégories de main-d'œuvre (Flacso, 2002 ; Gindling, 2009).

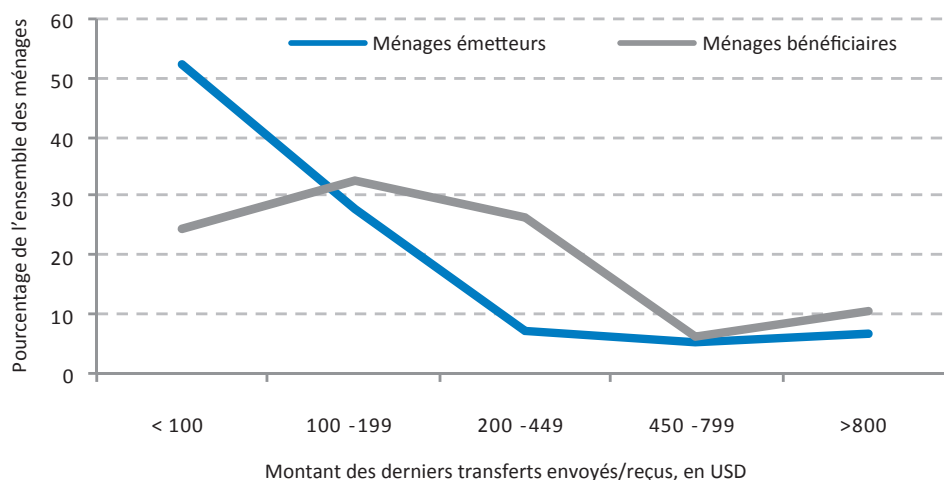
La poursuite de l'intégration de ces immigrés pourrait bien être l'un des principaux défis à relever au Costa Rica. Les gouvernements du Costa Rica et du Nicaragua conjuguent leurs efforts pour mettre en place des mécanismes de protection des travailleurs immigrés. En 1995 et 2002, ils ont signé des accords bilatéraux sur l'immatriculation et les garanties professionnelles pour les travailleurs nicaraguayens embauchés par des entreprises costaricaines.

Relation avec le pays d'origine et intégration dans le pays d'accueil

Les entrées et les sorties de migrants au Costa Rica se reflètent dans les mouvements de transferts privés : en 2007, les fonds envoyés au Costa Rica par les émigrés représentent 2.3 % du PIB, contre 1 % pour les fonds expédiés à l'étranger par les immigrés.

Selon les estimations de l'enquête polyvalente auprès des ménages (EHPM) de 2007, 22 % de tous les ménages d'immigrés au Costa Rica envoient des fonds à leur pays d'origine, alors que 35 % des ménages costaricains ayant un proche à l'étranger reçoivent des transferts internationaux.

Figure 3. Répartition des transferts privés au Costa Rica, par type de ménages
(2007)



Note : Les données de base étant sous forme de tableaux de fréquences, nous avons dû pratiquer une interpolation.

Source : Enquête polyvalente auprès des ménages (2007).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/738181736508>

Les données soulignent aussi la situation économique privilégiée des Costaricains vivant à l'étranger par rapport aux immigrants installés au Costa Rica. Alors que les transferts privés envoyés par les ménages immigrants résidant au Costa Rica tournent en moyenne mensuelle autour de 176 USD, les transferts moyens dont bénéficie une famille costaricaine atteignent 311 USD. En outre, comme le montre la figure 3, la distribution des transferts privés pour les ménages qui les envoient est asymétrique pour les transferts les plus modestes : plus de 50 % des ménages émetteurs au Costa Rica envoient moins de 100 USD dans leur pays d'origine, alors que 24 % seulement des ménages costaricains ne reçoivent que 100 USD ou moins de leurs parents émigrés.